



Date de la convocation :
29 juin 2022

Date d'affichage :
29 juin 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, et Mrs Didier ALBAN, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Grégory GIRONES.

Absents excusés: Cédric Fief , pouvoir à Fabien Frécon
Sylvie Permezel, pouvoir à Didier Alban
Lionel Desfarges , pouvoir à Nadine Savin
Philip Ravix, pouvoir à Muriel Munck
Christophe Moyne , pouvoir à Irène Chinoune
Clémentine Borel - Gilles Lemoine -

Absents: Alizée Brunet - Sandrine Joseph

Secrétaire de séance : Emmanuel Geniquet

Questions diverses :

Fabien Frécon rappelle que la borne électrique ne fonctionne toujours pas.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 7 juin 2022
2. Modification du tableau des emplois
3. Autorisation d'emploi d'un CDD pour absences inopinées de postes suite à maladie du personnel ou personnels en formation
4. Fond de concours auprès de la CCDSV pour le parking de Co-voiturage
5. Examen de devis
6. Compte rendu des commissions et syndicats
7. Questions diverses
8. Informations diverses

1 - Le compte rendu du conseil municipal du 7 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

2- Modification du tableau des emplois :

Monsieur le Maire, informe le conseil et explique que la charge de travail du poste d'accueil est conséquente. Le départ en mutation de la personne occupant ce poste permet une réorganisation prenant en compte cette charge de travail.

Le poste intitulé » Agent d'Accueil et secrétariat » à 28h est supprimé et remplacé par un poste à 35h.

Le nouveau tableau des emplois proposé ci-dessous sera applicable au 1er août 2022

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – Aout 2022

Emploi / Fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Nbre	Grade (s) ou cadre (s) d'emploi autorisés par le Conseil Municipal
Service administratif			
Secrétaire de Mairie	35 heures	1	Secrétaire de mairie ou rédacteur
Agent accueil et secrétariat	35 heures	1	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal
Agent de gestion comptable	17.50 heures	1	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif principal
Service technique et sécurité			
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts) Conducteur	35 heures	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Agent d'entretien polyvalent (patrimoine bâti, voirie, espaces verts)	35 heures	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal
Garde-champêtre	7 heures	1	Garde-champêtre chef ou Garde-champêtre chef principal
Service scolaire			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	28,40 c	1	ATSEM (soit 36h00 par semaine scolaire)
Agent Polyvalent petite enfance (Entretien de locaux et fonction d'ATSEM)	32h33c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (soit 41h par semaine scolaire)
Agent de restauration scolaire et agent d'entretien.	29h96c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (soit 38h par semaine scolaire)

Agent de service en restauration scolaire et entretien locaux.	23 h 52 c	1	Adjoint technique ou adjoint technique principal (<i>soit 30 h.66 par semaine scolaire</i>)
--	-----------	---	---

Le conseil Municipal valide à l'unanimité:

- La suppression du poste d'agent d'accueil et secrétariat à 28h
- La création d'un poste d'agent d'accueil et secrétariat à 35h
- La mise à jour du tableau des emplois à compter du 1er août 2022

3- Autorisation d'emploi d'un CDD pour absences inopinées de postes suite à maladie du personnel ou personnels en formation

Monsieur le Maire explique que lors d'une absence inopinée suite à maladie ou lors d'agent en formation, il ne dispose pas de solution pour trouver un remplacement et assurer la continuité du service.

Il est proposé au conseil d'autoriser monsieur le Maire à pouvoir embaucher un CDD pour remplacer le salarié absent dans son poste et pour le nombre identique d'heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- Autorise Monsieur le Maire à embaucher un CDD pour assurer le remplacement d'un salarié absent pour maladie ou formation
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats en conséquence

4 - Mobilités - Fonds de concours de la CCDSV à la commune de Sainte Euphémie pour la réalisation d'un parking de covoiturage

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 (V.) Monsieur le Maire, rappelle que la CCDSV en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité soutient les communes dans le développement d'infrastructures de transports.

L'offre de mobilité sur le territoire va prochainement évoluer, notamment grâce à des outils de planification du territoire, comme le Plan Climat Air Énergie, le Schéma Directeur des Modes Actifs ou encore le Plan de Mobilité Simplifié, ainsi que par l'arrivée prochaine du BHNS entre Trévoux et Lyon.

La création de parkings de covoiturage sur le territoire permet aujourd'hui de positionner la voiture comme un mode de transport complémentaire à d'autres modes. Dans cette optique la CCDSV a voté plusieurs critères d'éligibilité permettant aux communes de bénéficier d'un fonds de concours pour la réalisation de parking de covoiturage. Le taux d'aide est égal à 50% du montant HT des travaux sur la commune avec une dépense subventionnable plafonnée à 100 K€ HT.

Dans ce contexte, la commune de Sainte Euphémie aménage un parking de covoiturage de 51 places, situé rue de la mairie.

Afin d'installer un abri du covoitureur, plusieurs devis ont été demandés l'entreprise retenue fournit une prestation complète comprenant la dalle béton pour l'abri et le rac à

vélo ainsi que l'abri pour un montant hors taxe de 6153 €. Le plan de financement est modifié en conséquence.

La délibération 2022 - 38 prise lors du conseil du 7 juin est supprimée.

Ce nouveau plan de financement permettra de solliciter le fond de concours à la CCDSV. La délibération doit tenir compte de l'article 118 de la loi climat d'août 2021 spécifiant l'obligation d'équiper d'une borne électrique le parking de covoiturage au 1er janvier 2025 sauf si des travaux importants d'adaptation du réseau électrique sont nécessaires.

Dépenses e HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Levé topographique+ bornage	2 020 €	Département	28 841 €	27,63%	Aménagement d'un équipement de proximité - Subv notifiée
Maîtrise d'œuvre	3 282 €	Etat (DSIL)	18 584 €	17,81%	Aménagement de l'espace public - subv notifiée
Travaux pour création parking	92 919 €	Région	19 000 €	18,20%	Pas de réponse à ce jour
Achat et pose d'un abri	6 153 €	Ccdsv	17 069 €	16,35%	Fond de concours
		Auto-financement	20 880 €	20,00%	
total	104 374 €		104 374 €	100,00%	

Conformément aux critères d'éligibilité, le projet comprend :

- Une plate-forme de places, dimensionnée pour un trafic de type véhicules légers, avec des zones de stationnement en matériaux perméables,
- Une place pour les personnes à mobilité réduite,
- La signalisation horizontale, verticale et de rabattement,
- Un système d'éclairage public pour, la zone des places « PMR » et les circulations piétonnes,
- Un cheminement matérialisé pour les piétons, avec un balisage,
- Un portique à l'entrée adapté au gabarit des véhicules légers,
- Un rac à vélo,
- Un abri pour les covoitureurs,
- Plusieurs poubelles fixes.

Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 2 juin concernant la possibilité d'obtenir un fond de concours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Sollicite une aide financière auprès de la CCDSV dans le cadre d'une demande de fond de concours d'un montant de 17069 € sur la base du plan de financement ci-dessus
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette demande

5 Examen de devis

Création d'un cheminement doux « route de Trévoux » RD 28 F

Les documents de consultation comportaient une erreur dans le chiffrage prévisionnels des travaux.

La consultation a été classée sans suite. Trois devis ont été sollicités.

Calad Etude - Aintegra et Team Partner.

Calad Etude fournit le devis le moins cher à 12 600 € ; Aintegra à 15750 € et Team Partner à 16500 €.

Les critères techniques ont également permis d'évaluer les offres.

Calad Etude présente une équipe mal dimensionnée par rapport aux autres entreprises.

La compréhension des enjeux et des besoins est bien prise en compte par les 3 entreprises.

Le planning attendu est respecté .

A l'issu de ces évaluations, la commission travaux propose au conseil de retenir AINTEGRA.

La commune de St Didier de Formans propose de s'intégrer à nos travaux pour la partie qui la concerne.

La consultation travaux pourra concerner l'ensemble du linéaire Sainte Euphémie et St Didier.

Le conseil municipal valide l'entreprise AINTEGRA pour la maîtrise d'œuvre

6- Comptes rendus de commissions et Syndicats

Assemblée Générale de l'Office de Tourisme Nadine Savin

Suite à effet COVID , on note une baisse de la fréquentation ; Mais les visites guidées individuelles progressent , et les visites de groupe baissent.

La billetterie progresse de manière significative ? Les réseaux sociaux ,Facebook et Instagram, fonctionnent bien.

Le résultat net 2021 est positif sans avoir eu besoin de faire appel à l'aide de la CCDSV.

Projets et perspectives : voie bleue - aménagement de gîtes à la maison éclusière-

Manifestations pilotées par la CCDSV et Réfection du site internet.

CCDSV : Commission Aménagement du Territoire Mobilité- Emmanuel Geniquet

Principal sujet la mobilité avec un point d'avancement sur le plan mobilité simplifiée avec le rendu de l'étude faite par un cabinet d'étude et les propositions d'actions.

Point sur la restructuration du réseau avec différentes hypothèses entre les circuits en fonction de la fréquentation, des interconnexions avec les territoires voisins, les zones d'activités.

Point sur la rentrée scolaires 2022-2023 avec les inscriptions pour les transports scolaires à faire avant le 31 juillet avec paiement possible en ligne ou directement auprès de Transdev à Genay. La carte OURA parviendra à leur domicile la dernière semaine d'août 2022.

Point d'information sur le BHNS, le cabinet d'étude a été retenu par la Région.

Révision du PLU - première réunion avec le cabinet d'étude

Une première réunion avec le cabinet d'étude a eu lieu le 15 juin 2022. Elle a porté sur :

- La présentation de l'équipe.
- Le contexte règlementaire actuel avec la dernière loi « climat et résilience » avec un objectif de zéro artificialisation à l'horizon 2050. Cet objectif sera décliné à l'échelle régionale par le SRADDET (schéma directeur d'aménagement et de développement durable pour l'égalité du territoire) et par le SCOT (Schéma de cohérence Territorial).
- Le PLU devra se mettre en cohérence avec le SCOT. Les logements construits depuis 2018 seront décomptés dans les objectifs.
- La méthodologie de travail est la suivante :

Diagnostic puis PADD (Projet d'aménagement et de développement durable),

Ensuite Opération d'aménagement programmé, zonage et règlement,

Une concertation sera menée avec les publics associés . Une réunion publique est prévue.

Questions Diverses :

Fabien Frécon rappelle que la borne de recharge électrique sur le parking en face de la mairie ne fonctionne toujours pas.

RSE est intervenue sans succès, l'installateur doit intervenir.

Une relance sera faite auprès de la RSE.

Informations diverses :

Virement comptable

Pour la réalisation des travaux de la rue de la mairie , une opération (12021) a été créée à hauteur de 346 759 €.

Ce montant s'avère insuffisant pour régler la dernière facture, un virement au crédit a été réalisé à hauteur de 11100 € en provenance des dépenses imprévues pour le compte 2315.

ECOLE

Pas de changement d'institutrices pour la rentrée prochaine.

13 élèves de CM2 quitte l'école pour 13 arrivées de petits en maternelle.

Prévision de l'effectif global 151 élèves répartis sur 6 classes.

Départ de Joana Martins Calhau. Recrutement de Sonia ALSAN - ATSEM MS/GS +

Ménage

Le 1^{er} juillet a eu lieu la fête de l'école. Beaucoup de succès.

Le 5 juillet ont eu lieu « les sorties scolaires ». Pour 2 classes MS/GS et CP journée passée à Albigny S/Saône pour un accroc branche.

Les petits de maternelle ont eu la cour de l'école pour eux seuls avec divers jeux.

Les classes de CE1 / CE2 / CM1 / CM2 ont passé la journée sur le terrain communal, organisation de jeux, pique-nique.

PEGASE

A compter du 1^{er} septembre 2022, Pégase augmente ses tarifs pour le périscolaire.

Le 24 juin 2022, Coralie Juillard a quitté les effectifs.

Le centre de loisirs est ouvert du 08 juillet au 05 août 2022. Le taux de remplissage est bon (25 enfants en moyenne par jour) - Il sera ouvert aussi du 29 au 31 août 2022.

Les activités pour les ados n'ont pas eu un grand succès, seulement quelques inscriptions.

Pégase rencontre quelques difficultés financières, un projet est en cours pour un appel aux dons.

Assainissement non collectif : campagne annuelle du contrôle du bon fonctionnement des installations sur le territoire de la CCDSV. Les contrôles réalisés par l'entreprise REZEAU se déroulent entre juin et septembre 2022.

Renouvellement de la conduite d'eau potable : en 2023 sur la rue du Bady jusqu'à la limite de St Didier de Formans.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Vu le passage du poste d'accueil de 28 à 35 h, les horaires d'ouvertures de la mairie sont modifiés comme suit :

Lundi 13h00 - 17h00 sans changement

Mardi 16h00 - 19h00 sans changement

Mercredi 9h00h - 12h00 ouverture supplémentaire

Jeudi 8h30 - 12h30 fermeture 30 minutes plus tôt

Vendredi 14h00 - 18h00 avancé d'une heure (15h00 - 19h00)

Prochaine réunion du CCAS : 23 août 2022 à 18h30

Forum des associations : samedi 3 septembre 2022 à la salle polyvalente

Journée village propre : samedi 8 octobre 2022

Date du prochain conseil : mardi 6 septembre 2022 à 19 h salle du conseil

